

## 1ere Réunion Cantonale : Canton de Coursegoules à GrÈolieres le 31 /01/2009

Etaient présents : Mr Daunis Sénateur Maire de Valbonne Président du SMPPNR, Mr Mascarelli Maire de Bouyon, (Fondateur-Président de Pays d'accueil Provence 06) vice président du SMPPNR et les maires-délégués: Mr Dupont maire de Bezaudun les Alpes, Mr Valette Maire Roquesteron-Grasse, Mme Claisse de Cipières, une représentante de Lionel Luca (maire de Villeneuve-Loubet), Serge Maurel agriculteur à Coursegoules, animateur du SMPPNR, Françoise Dubois directrice du SMPPNR et secrétaire ou présidente ? du SIVU Pays d Accueil Provence 06.

Le Maire de Gréolieres chargé de l'accueil a présenté l'objet et le déroulement de la réunion et présente les intervenants.

Il indique que c'est autant les élus que les habitants qui sont concernés.

Il pose la question pourquoi l'appellation PNR, peut être les mots « Parc » ou "Espace" auraient mieux convenu. Il essaie d'être rassurant en indiquant qu'il ne s'agit pas d "une monstruosité administrative" et qu'il est prévu de multiplier au maximum les réunions cantonales pour impliquer les acteurs et habitants et que pour une fois un projet ne sera pas décidé sans consulter le public.

Mr Mascarelli: L'idée de PNR est une vieille idée, on en parle depuis 1989, le SIVU Provence Pays d accueil 06 allait dans le sens du PNR.

Pourquoi 45 communes, un nombre si important ? Il faut un minima pour créer une entité c'est une nécessité administrative.

A travers ces réunions cantonales et ateliers de travail il s agit de "fabriquer le mode d'emploi d'un territoire " à intégrer au PNR et de donner " une identification au territoire", une image de marque sur laquelle s'appuiera un label.

L aboutissement de ce projet n'est pas gagné, d autres parc sont candidats et tous ne seront pas choisis. Il s'agit de fabriquer une charte dans un temps court.

Mr Daunis insiste sur l'importance des enjeux concernés par ce projet de PNR (crise écologique etc) et qu'il va falloir trouver ensemble les équilibres entre excès de préservation de l'espace et développement ; et qu'il faudra concilier les différentes approches qui se feront entendre à propos de développement durable.

Mr Maurel projette le diaporama de la présentation de l'élaboration de la concertation pour la création du PNR par le SMPPNR et lit à haute voix le document sans commenter.

Après la partie 1, la projection est suspendue et le débat ouvert sur cette première partie.

Intervention Question: Comment se fera la surveillance du parc ? Monsieur exprime ses craintes de voir débarquer une affluence de touristes au moment des champignons, chasse et autres périodes estivales

Mr Mascarelli répond:La charte n'a pas pour but d'attirer des gens

Mr Daunis: Un label favorise un tourisme vert, cela étant les objectifs et les moyens sont à déterminer.

Eric ? :On pourra toujours opposer des réglementations encore trop absentes aujourd'hui.

F. Dubois:Le parc n'a pas de pouvoir réglementaire mais à l'exemple du Parc du Verdon, il pourra mettre en place des gardes verts qui informent les visiteurs.

Intervention Affirmation:Il faudrait favoriser le qualitatif sur la quantité:

Mr Daunis confirme : veiller particulièrement aux afflux de touristes, il cite son expérience à Valbonne, erreurs à ne pas commettre pour le quantitatif à tout prix, il faut savoir valoriser le qualitatif aux endroits propices, car certains secteurs comme Saint-Auban peuvent tirer bénéfice

d'un quantitatif là où d'autres en souffriraient.

Intervention Affirmation: Risque que les petites communes soient moins prises en compte:

Mr Daunis : chaque commune quelque soit son nombre d'habitants aura une voix. Le parc ne prendra pas la place des communes qui restent incontournables.

I. Question: Les communes peuvent-elles choisir de se retirer?:

Mr Daunis: Chaque commune devra se prononcer oui ou non à la création du parc. Par contre une fois le parc créé, comment en sortir sera à définir. Il insiste sur le contrat moral des uns vis-à-vis des autres et ne pas jouer l'opportunisme.

I. Affirmation (Thibaud): Intégrer les habitants en-dehors des commissions puis il présente l'association:

Mr Daunis et F. Dubois: Réactions très favorables et encourageantes, "c'est le type d'initiatives bienvenues et attendues"

I. Affirmation (Virginie): L'association a pour but de faciliter l'information, récolter des opinions à travers des réunions et les faire remonter au niveau des commissions.

Mr Daunis et F. Dubois : Excellente initiative, mais il faut tout de même un minimum de formalisme dans les commissions.

Eric ? : Pour que le projet soit éligible au niveau de l'Etat il faut un minimum d'innovation et d'originalité propres à ce territoire.

I. Question: Comment garantir que les maires sont maîtres chez eux?

Mr Daunis: Le PNR n'agit pas contre mais avec les communes, s'il y a mécontentement le PNR ne renouvellera pas son agrément. Il existe une règle morale dans ce type de configuration : ne jamais imposer un projet à une commune.

I. Question: Combien de temps a-t-on pour établir la charte ?

Mr Daunis: Il faudrait que l'élaboration de la charte aboutisse d'ici fin 2009 pour la présenter au printemps 2010 à l'agrément. Elle sera valable 12 ans.

I. Question (Bertrand): Par quel mécanisme le parc peut-il influencer le SCOT ?

Mr Daunis: Il n'y a pas d'opposition entre le PNR et le SCOT, ils doivent travailler en cohérence.

Il revient sur la question précédente: Il faudrait se mettre d'accord avant les prochaines élections pour ne pas risquer que des intérêts politiques viennent alourdir et ralentir le processus.

Mr Mascarelli: Chacun à 1 an pour se prononcer.

I. Question: Le financement du parc, nouveaux impôts?:

Mr Daunis: Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts.

I. Question: L'information circule mal, où trouver l'info ?

Mr Daunis : Chacun peut donner ses coordonnées et devient correspondant, mais les communes doivent rester des relais incontournables.

I. Question: Quel est le poids des autres financeurs?

Mr Daunis: Le département et la région rassemblent à eux deux 49 % région +15 ou 17% conseil général le complément EPCI et communes du financement et du pouvoir décisionnel en théorie. Ce n'est pas si important car en réalité toutes les décisions se prennent à l'unanimité et en concertation.

I. Question: Lien avec Natura 2000?

Mr Daunis: Aucun Natura 2000 perdue, le règlement du parc se surajoute.

I. Affirmation: Faire remonter les infos aux habitants et élus:

Mr Daunis: Un bulletin circule + site internet.

I. Question:Le parc sera-t-il au-dessus de la propriété privée ?

Mr Daunis: Il n'y aura pas d'expropriations, les règles des communes prévalent. La DTA fait référence pour affronter les problèmes de société et enjeux comme les terres agricoles en voie de disparition, disparition de la production locale.

Le parc ne pourra pas obliger la conversion au bio mais il aidera.

I. Affirmation:Les jeunes agriculteurs ne continuent pas car revenus trop bas de cette activité

Mr Daunis: C'est pour cela qu'il faut favoriser les circuits courts.

Mr Maurel reprend la projection à la partie 2 mais très accélérée car il reste peu de temps et poursuit jusqu'à la partie 5.

Le débat est à nouveau ouvert :

I. Question (Bertrand):Des communes du 04 comme St Pierre et La Rochette peuvent elles être intégrées?

Mr Daunis:Pour l'instant cela est impossible car cela alourdit et ralentit énormément la gestion administrative d'intégrer des communes hors département,(expériences d'autres PNR à cheval sur plusieurs départements).

Mais on pourra associer ces communes par convention. St Pierre et La Rochette sont invitées à la réunion cantonales de Puget-Théniers.

I. Question (Marie-Thérèse): Peut-on imaginer inciter une agriculture bio dans le parc?

Mr Maurel: On ne peut mettre en bio 100 % du parc. La géographie du département fait que les engrais sont peu utilisés sur le territoire du parc à présent.

I. Question (MT):Création de zones expérimentales et nouvelles?:

Eric ? : C'est une condition pour l'éligibilité du projet: l'innovation, nous avons la chance d'être aux portes de Sophia Antipolis et le parc pourrait être un espace d'expérimentation en lien avec Sophia.

I. Question(MT):Autonomie du parc en eau et énergies locales?:

Mr Daunis:Il y aura tout un volet de réflexion sur l'énergie et des constructions moins consommatrices d'énergie.

I. Affirmation(P.Fabre):Parmi les enjeux la culture est absente:

Mr Daunis: Remarque juste

I. Question:Préservation du patrimoine culturel, quel pouvoir du parc?

Mr Daunis:Les maires ne recevront que positivement des propositions d'amélioration et de financement du patrimoine bâti notamment, le parc amènera une mixité des subventions.

I. Question: Place des services publics sur le territoire ?

Mr Daunis: Enorme, c'est central, question importante, comment coordonner les multiples faibles services public, c'est le fondement de l'intérêt du parc.

I. Question: Eau, le futur parc peut-il s'engager à protéger la qualité des réserves d'eaux et ruisseaux?

Mr Daunis: Attention que l'excès de préservation ne tue pas toute activité.

I. Question: Le Conseil Général a suspendu les subventions à l'entretien et création de vergers oliveraies agrumes etc...celles ci seront elles renouvelées?

Mr Daunis: Ne connais pas ce dossier et ne peut parler à la place du CG.

I. Question: Le parc aidera-t-il à l'arbitrage concernant la ligne THT Boute Carros?

Mr Daunis: Pour le moment le projet est éteint. Sur ce sujet il indique qu'il faut avant tout travailler à la maîtrise de l'énergie, l'autoproduction locale mais de toute façon au final on ne pourra éviter une ligne HT 250 000V mais probablement enterrée. Il faudra l'accepter pour finaliser un compromis.

Mr Daunis termine pressé par l'heure (17h15) en indiquant les dates des prochaines réunions, notamment les commissions qui se constitueront à la réunion du 13 mars à Grasse pour travailler sur les différents thèmes